

CISION®

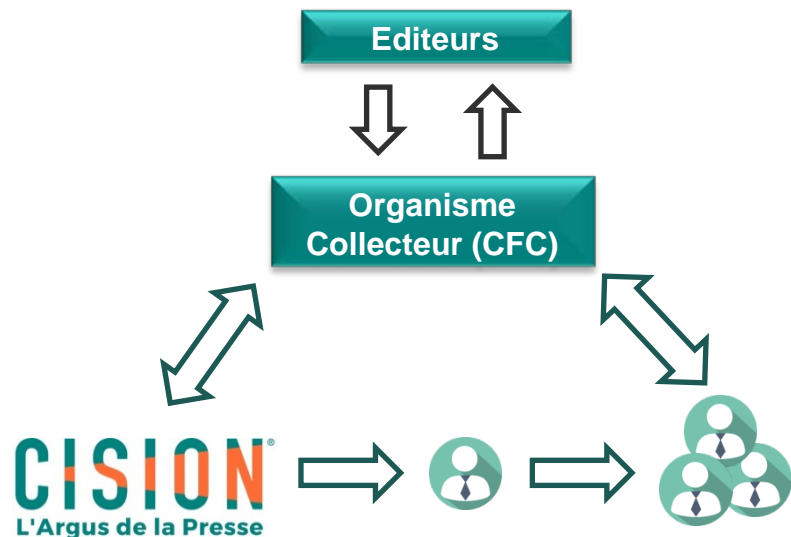
L'Argus de la Presse



Obligations & responsabilités pour les prestataires de veille médias en France

25 janvier 2018

Fonctionnement général en France : 2 modèles de collecte



- Les éditeurs confient la gestion de leurs droits au CFC.
- Le CFC autorise l'Argus à reproduire les contenus et à les envoyer à un 1er destinataire chez ses clients.
- Les clients signent un contrat avec le CFC pour la rediffusion interne de ces contenus, déclarent et payent directement au CFC.
- Le CFC contrôle le prestataire et ses clients.
- Le CFC reverse les droits aux éditeurs.

- Les éditeurs autorisent L'Argus à reproduire et diffuser leurs contenus
- Les éditeurs délèguent la gestion des droits à l'Argus de la presse, y compris le contrôle de leurs clients (contrôle pour le compte des éditeurs).
- L'Argus de la presse envoie les contenus à ses clients.
- Les clients payent à l'Argus de la presse pour le 1er destinataire et la rediffusion interne des contenus.
- L'Argus de la presse reverse les droits collectés aux éditeurs.

Détail des deux modèles de collecte

CFC	Accords directs
Argus de la presse => CFC <ul style="list-style-type: none">• Paiement du 1^{er} destinataire	Argus de la presse => Editeur <ul style="list-style-type: none">• Paiement de l'ensemble des droits (1^{er} destinataire et rediffusion)• Facturation aux clients
Clients => CFC <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la rediffusion à partir du 2^e destinataire	

La redevance varie selon :

- le prix de la source : presse, web et/ou audiovisuelle
- la déclaration sur l'honneur du client qui précise la rediffusion du client (nb de destinataires internes)
 - le système de collecte des droits

Les obligations d'un prestataire de veille médias en France

- ✓ Clauses contractuelles obligatoires sur l'utilisation des contenus sous conditions devant être reprises dans les contrats avec nos clients
- ✓ La déclaration sur l'honneur obligatoire pour tous les clients (qui rediffusent à plus d'un destinataire) avec une mise à jour annuelle
- ✓ Synthèse, résumé ou traduction interdite par certains contrats sans la fourniture de l'article original avec le paiement d'un droit d'auteur

- ✓ Respect des « embargos » exigés par les éditeurs
- ✓ Respect des durées contractuelles de conservations des contenus (archives)
- ✓ Déclarations mensuelles/trimestrielles aux différents éditeurs et organisme collecteur
- ✓ Respect du marquage des contenus demandé par les éditeurs pour une traçabilité des contenus (et parfois respect d'un format spécifique)
- ✓ Interdiction de livrer les contenus à une plateforme tierce. Le destinataire des contenus doit toujours être le client du prestataire

- ✓ Les prestataires de veille médias et leurs clients sont audités régulièrement par le CFC
- ✓ Les autorisations des éditeurs ne couvrent jamais l'utilisation des contenus autre que la diffusion interne aux destinataires déclarés par le client = pas de mise en ligne sur Internet des contenus fournis par les prestataires de veille médias sans autorisation spéciale des éditeurs

Merci de votre attention

Stéphanie Hatte
Responsable Relations Editeurs
stephanie.hatte@argus-presse.fr

A propos de l'Argus de la presse | GROUPE CISION

L'ARGUS DE LA PRESSE | GROUPE CISION est le partenaire de plus de 30 000 marques et accompagne les professionnels de la communication et du marketing dans leurs enjeux de communication et de développement stratégique.

3 pôles d'activités :

- Media Intelligence, piloter votre influence et votre réputation auprès des médias et de l'opinion.
- Medias & Publics Insights, mesurer et nourrir votre stratégie de communication.
- Market Intelligence, détecter et analyser les tendances, opportunités, risques et acteurs déterminants pour vous accompagner dans vos axes de développement.

Découvrez nos solutions sur www.argus-presse.fr
Retrouvez toute l'actualité de la profession sur culture-rp.com

Suivez-nous sur :
www.argus-presse.fr



[@Argusdelapresse](https://twitter.com/Argusdelapresse)



[@Argusdelapresse](https://www.facebook.com/Argusdelapresse)



[company/argus-de-la-presse](https://www.linkedin.com/company/argus-de-la-presse)

Consultez notre blog [Culture RP](#)